

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 995

13 mai 2009

### SOMMAIRE

A Concept .....	47729	Great German Stores B .....	47741
A Concepts .....	47727	HICL Infrastructure 1 S.à r.l. ....	47760
A Concepts .....	47729	Hills Japan S.à r.l. ....	47754
Alu Holdings S.à r.l. ....	47716	IMCS, International Management & Con- sulting Services SA .....	47748
Architec-Tour S.A. ....	47722	Industry Credit Asia B.V. ....	47714
Areff LP Holding II S.à r.l. ....	47760	Ireco S.A. ....	47723
Aro Consult S.à r.l. ....	47752	Lion/Gem Lux 1 S.A. ....	47723
Asset Backed Investments S.A. ....	47719	L'Occitane Groupe S.A. ....	47738
Axapem S.à r.l. ....	47727	Loire Properties S.à r.l. ....	47719
Balny .....	47721	LSF6 Lux Investments IV S.à r.l. ....	47754
Ban S.A. ....	47717	Lucrece S.à r.l. ....	47714
Batz S.A. ....	47723	Macklo S.A. ....	47743
Braci Holding S.A. ....	47716	Makalu S.A. ....	47748
Clipper Holding S.A. ....	47720	Marigo Europe S.à r.l. ....	47721
Compagnie Financière et d'Investisse- ments Chimiques S.A. ....	47741	MBF IV Europe Lux GP S.à r.l. ....	47758
Cork SPF .....	47717	Mirax Tower Development S.à r.l. ....	47715
Debra S.A. ....	47715	Mortgage Backed Investments S.A. ....	47721
Debra S.A. ....	47717	Outlet Mall Sub Group Holding No. 6 S.à r.l. ....	47724
Debra S.A. ....	47716	Pamplona Credit Opportunities Invest- ments HoldCo S.à r.l. ....	47721
Debra S.A. ....	47718	Reflex Investment S.à r.l. ....	47722
Debra S.A. ....	47717	Sculptor Mexican Real Estate Holdings II S.à r.l. ....	47718
Dexia Money Market .....	47720	Topas International S.A. ....	47730
ECRA Tourismus International S.A. ....	47715	Topaze Funds S.A. ....	47719
Entreprise de Constructions Patrick Fa- renzena Sàrl .....	47722	Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à r.l. ....	47758
Falconi International Holding S.A. ....	47718	Tyson International Holding S.C.A. ....	47714
Felsberg Holding S.A.H. ....	47720	Ukrainian Contact Centers .....	47757
First Call Participations S.à r.l. ....	47757	Vedior Holding Luxembourg S.à r.l. ....	47716
GDCI Luxembourg S.A. ....	47755	Wasaby S.A. ....	47722
GDCI-RIEU S.A. ....	47755	Weyer Luxembourg S.A. ....	47723
Gesellschaft zur Universitären Forschung (G.U.F.) S.A. ....	47714	Yaching Solutions S.A. ....	47715
Glass Construction Luxembourg .....	47746	Ypso Holding S.à r.l. ....	47735
Global Select Sicav .....	47746		
Goma Immobilière S.A. ....	47720		

**Lucrece S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 100.612.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/04/09.

Signature.

Référence de publication: 2009054192/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07804. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**Gesellschaft zur Universitären Forschung (G.U.F.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 51.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009054188/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08225. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**Tyson International Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 96.255.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009054196/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07332. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**Industry Credit Asia B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 95.080.

Le Bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Industry Credit Asia B.V.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009053846/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08531. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**Mirax Tower Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 107.637.

Constituée par-devant Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 avril 2005, acte publié au Mémorial C no 908 du 16 septembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *MIRAX TOWER DEVELOPMENT S.à r.l.*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009053841/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08194. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090062080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**Yachting Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 102.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 mai 2009. Signature.

Référence de publication: 2009054186/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08210. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090062325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**ECRA Tourismus International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 53.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 mai 2009. Signature.

Référence de publication: 2009054184/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08216. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090062321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**Debra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 71.734.

Le bilan au 31 juillet 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.  
SG AUDIT SARL  
Signature

Référence de publication: 2009054215/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07605. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090062273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**Alu Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 141.592.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54921 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2009054290/211/12.

(090062767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Vedior Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 89.633.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54967 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2009054291/211/12.

(090062777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Debra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 71.734.

Le bilan au 31 juillet 2003 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

SG AUDIT SARL  
Signature

Référence de publication: 2009054213/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07600. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Braci Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 85.100.

Constituée par-devant Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 3 décembre 2001, acte publié au Mémorial C no 546 du 9 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRACI HOLDING S.A.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009053842/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08193. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Debra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 71.734.

Le bilan au 31 juillet 2002 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009054212/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07594. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Debra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 71.734.

Le bilan au 31 juillet 2004 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009054214/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07602. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Cork SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 129.998.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009054287/239/12.

(090062577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Ban S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 37.826.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009054209/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07585. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Sculptor Mexican Real Estate Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 142.596.

Le Bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Sculptor Mexican Real Estate Holdings II S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2009053854/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD08059. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**Debra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 71.734.

Le bilan au 31 juillet 2001 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009054210/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07590. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**Falconi International Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 17.679.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2009*

1. M. Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, M. Guillaume Scroccaro, né le 9 septembre 1977 à Thionville (France), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Mme Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet immédiat, nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Christophe Blondeau, M. Romain Thillens et M. Nour-Eddin Nijar démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2011.

2. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 12, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 31 mars 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour FALCONI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009053539/34/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07054. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2009.

**Loire Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 129.510.

Le Bilan et l'affectation des résultats au 29 février 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Loire Properties S.à r.l.  
Marco Weijermans  
Gérant B

Référence de publication: 2009053855/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD08052. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Asset Backed Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 96.778.

Le Bilan et l'affectation des résultats au 21 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Asset Backed Investments S.A.  
Manacor (Luxembourg) S.A. / Mutua (Luxembourg) S.A.  
Administrateur / Administrateur  
Signatures / Signatures

Référence de publication: 2009053852/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08541. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Topaze Funds S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 144.796.

*Extraits des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 20 avril 2009*

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés, coopte en qualité de nouvel administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Michaël ZERBIB, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2015.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme  
TOPAZE FUNDS S.A.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009053049/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07799. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

---

**Felsberg Holding S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 25.190.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Pour: FELSBERG HOLDING S.A.H.

ECOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2009053823/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07368. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Dexia Money Market, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 26.803.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Pour DEXIA MONEY MARKET, SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009053974/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07756. - Reçu 234,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Goma Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Pescatore.  
R.C.S. Luxembourg B 61.564.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009053979/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08976. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Clipper Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 38.413.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009054019/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08973. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Marigo Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 140.695.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009054028/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08971. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(090062600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**Balny, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 62.557.

Le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009054208/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08700. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(090062201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**Pamplona Credit Opportunities Investments HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 145.612.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009054269/239/12.

---

(090062310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**Mortgage Backed Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 103.586.

Le Bilan et l'affectation des résultats au 21 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Mortgage Backed Investments S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A. / Mutua (Luxembourg) S.A.

Administrateur / Administrateur

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2009053848/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08537. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(090062085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**Architec-Tour S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 83.148.

Les comptes annuels au 31/03/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Pour: ARCHITEC-TOUR S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009053824/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05380. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Entreprise de Constructions Patrick Farenzena Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3412 Dudelange, 43, rue Grand-Duc Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 84.676.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Pour: *Entreprise de constructions Patrick Farenzena SARL*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009053825/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02923. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Reflex Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 108.565.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009054271/239/12.

(090062357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Wasaby S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 130.255.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009054274/239/12.

(090062406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Weyer Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 228-230, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 49.424.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Pour: WEYER LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009053826/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07503. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Ireco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 10.339.

Les comptes annuels au 31/03/2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Pour: IRECO S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009053827/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07504. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Lion/Gem Lux 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 141.354.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009054268/239/12.

(090062282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Batz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 127.153.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009054270/239/12.

(090062336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Outlet Mall Sub Group Holding No. 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 403.338,96.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 135.254.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of March,

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Outlet Mall Sub Group Holding No. 5 S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg) (RCS Luxembourg B-135.253),

represented by Mr Frédéric Delsol, lawyer, residing in Luxembourg,

acting as Proxy, by virtue of a power of attorney signed on March 27<sup>th</sup>, 2009.

The above mentioned power of attorney, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in its capacity as single partner of Outlet Mall Sub Group Holding No. 6 S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole partner of Outlet Mall Sub Group Holding No. 6 S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg), (the "Company"), incorporated by deed of the undersigned notary, of 17 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") N° 320 of 7 February 2008 and entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under the number B-135.254. The Articles of Incorporation of the Company (the "Articles") were last amended by deed of the undersigned notary of 23 July 2008 published in the Memorial N° 2177 of 8 September 2008.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To increase the issued capital of the Company by an amount of three hundred ninety-three thousand four hundred six point forty-six Pound Sterling (£ 393,406.46), so as to raise it from its current amount of nine thousand nine hundred thirty-two point fifty Pound Sterling (£ 9,932.50) divided into one hundred and twenty-five (125) shares without nominal value to four hundred three thousand three hundred and thirty-eight point ninety-six Pound Sterling (£ 403,338.96) divided into five thousand and seventy-six (5,076) shares without nominal value;

2 To issue four thousand nine hundred and fifty-one (4,951) new shares, so as to raise the number of shares from one hundred and twenty-five (125) shares, to five thousand and seventy-six (5,076) shares without nominal value, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase;

3 To accept the subscription of four thousand nine hundred and fifty-one (4,951) new shares without nominal value by Outlet Mall Sub Group Holding No. 5 S.à r.l., and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash;

4 To amend article 5 of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under item 1) to 3) of this agenda;

5 To authorise any lawyer of Linklaters LLP to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial.

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The single partner RESOLVES to increase the issued capital of the Company by an amount of three hundred ninety-three thousand four hundred six point forty-six Pound Sterling (£ 393,406.46), so as to raise it from its current amount of nine thousand nine hundred thirty-two point fifty Pound Sterling (£ 9,932.50) divided into one hundred and twenty-five (125) shares without nominal value to four hundred three thousand three hundred and thirty-eight point ninety-six Pound Sterling (£ 403,338.96) divided into five thousand and seventy-six (5,076) shares without nominal value.

*Second resolution*

The single partner RESOLVES to issue four thousand nine hundred and fifty-one (4,951) new shares, so as to raise the number of shares from one hundred and twenty-five (125) shares, to five thousand and seventy-six (5,076) shares without nominal value, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

47725

*Third resolution*

The single partner RESOLVES to subscribe four thousand nine hundred and fifty-one (4,951) new shares without nominal and to pay in full each of these shares by a contribution in cash.

The amount of three hundred ninety-three thousand four hundred six point forty-six Pound Sterling (£ 393,406.46) is at the disposal of the company. Proof of the payment has been given to the undersigned notary

*Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the single partner RESOLVES to amend the article 5, first paragraph of the Articles, which will from now be read as follows:

" **Art. 5. Issued capital.** The issued share capital of the Company is set at four hundred three thousand three hundred and thirty-eight point ninety-six Pound Sterling (£ 403,338.96) divided into five thousand and seventy-six (5,076) shares without nominal value, all of which are fully paid up."

*Fifth resolution*

The single partner RESOLVES to authorise any lawyer of Linklaters LLP to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trente mars,

Par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Outlet Mall Sub Group Holding No. 5 S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg) (RCS Luxembourg: B-135.253),

représentée par Maître Frédéric Delsol, avocat, résidant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 27 mars 2009. La dite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de Outlet Mall Sub Group Holding No. 6 S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Lequel comparant est l'associé unique de Outlet Mall Sub Group Holding No. 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg), (la "Société"), constituée par acte du notaire instrumentant, le 17 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") N° 320 du 7 février 2008, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-135.254. Les Statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire soussigné, le 23 juillet 2008, publié au Mémorial N° 2177 du 8 septembre 2008.

Lequel comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Agenda*

1 Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt-treize mille quatre cent six virgule quarante-six Livre Sterling (393.406,46 £) de manière à porter le capital de son montant actuel de neuf mille neuf cent trente-deux virgule cinquante Livre Sterling (9.932,50 £) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, à quatre cent trois mille trois cent trente-huit virgule quatre-vingt-seize Livre Sterling (403.338,96 £) divisé en cinq mille soixante-seize (5.076) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.

2 Émission de quatre mille neuf cent cinquante et une (4.951) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de cent vingt-cinq (125) parts sociales à cinq mille soixante-seize (5.076) parts sociales, sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

3 Acceptation de la souscription de quatre mille neuf cent cinquante et une (4.951) nouvelles parts sociales, sans valeur nominale, chacune par Outlet Mall Sub Group Holding No. 5 S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire.

4 Modification de l'article 5 des Statuts afin de refléter les résolutions adoptées sous les points 1) à 3) de l'ordre du jour.

5 Autorisation à tout avocat de Linklaters LLP de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial.

et a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique DECIDE d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt-treize mille quatre cent six virgule quarante-six Livre Sterling (393.406,46 £) de manière à porter le capital de son montant actuel de neuf mille neuf cent trente deux virgule cinquante Livre Sterling (9.932,50 £) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, à quatre cent trois mille trois cent trente-huit virgule quatre-vingt-seize Livre Sterling (403.338,96 £) divisé en cinq mille soixante-seize (5.076) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.

*Deuxième résolution*

L'associé unique DECIDE d'émettre quatre mille neuf cent cinquante et une (4.951) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de cent vingt-cinq (125) parts sociales à cinq mille soixante-seize (5.076) parts sociales, sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

*Troisième résolution*

L'associé unique DECIDE de souscrire quatre mille neuf cent cinquante et une (4.951) nouvelles parts sociales, sans valeur nominale, et de libérer intégralement chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire.

Le montant de trois cent quatre-vingt-treize mille quatre cent six virgule quarante-six Livre Sterling (393.406,46 £) se trouve à la libre disposition de la société; preuve du paiement a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément

*Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à quatre cent trois mille trois cent trente-huit virgule quatre-vingt-seize Livre Sterling (403.338,96 £) divisé en cinq mille soixante-seize (5.076) parts sociales sans désignation de valeur nominale, et chaque part sociale étant entièrement libérée."

*Cinquième résolution*

L'associé unique DECIDE d'autoriser tout avocat de Linklaters LLP de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial.

*Évaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement deux mille Euro (EUR 2.000).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Delsol, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1<sup>er</sup> avril 2009 Relation: LAC/2009/12822. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009053778/220/162.

(090062277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Axapem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.072.

---

Constituée par-devant Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence alors à Sanem, maintenant à Belvaux, en date du 21 avril 2006, acte publié au Mémorial C no 1309 du 6 juillet 2006.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AXAPEM S.à r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009054067/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08906. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**A Concepts, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7362 Bofferdange, 32, An de Strachen.

R.C.S. Luxembourg B 145.935.

---

**STATUTS**

L'an deux mille neuf, le trois mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Angelo Crapanzano, entrepreneur, demeurant à L-7362 Bofferdange, 32 an de Strachen.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "A CONCEPT".

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet le conseil, l'estimation, la conception, la promotion en matière immobilière, ainsi que la réalisation, la négociation, l'achat, la vente, la location et la mise en valeur d'immeubles tant pour compte propre que pour compte de tiers.

La société peut en outre accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Lorentzweiler.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Il peut être créé, par simple décision des associés ou des gérants, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, attribuées à Monsieur Angelo CRAPANZANO.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession ou de transmission pour cause de mort à un non-associé celui-ci devra faire l'objet d'un agrément unanime à défaut d'un tel agrément les autres associés devront s'en porter acquéreurs. Ces dispositions sont applicables à toute aliénation tant à titre onéreux qu'à titre gratuit de parts sociales. L'apport de parts sociales dans le capital d'une société, est interdite.

L'associé qui se propose de céder tout ou une partie de ses parts sociales à un non-associé doit les offrir préalablement, au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours, à ses coassociés qui disposeront d'un droit de préemption jusqu'à la fin de cet exercice pour s'en porter acquéreurs à la valeur bilan du dernier exercice approuvé.

L'offre aux coassociés des parts à céder à un tiers, sera communiquée par lettre recommandée à la gérance. Elle contiendra impérativement le nom et la qualité du ou des cessionnaires, le nombre et le prix des parts à céder. La gérance communiquera par lettre recommandée le calcul de la valeur des parts d'après le dernier bilan aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts sociales aux prix arrêtés sur base du dernier bilan approuvé. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus de leur part.

En cas de désaccord entre parties sur le prix des parts à céder après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux coassociés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur leur valeur résultant du dernier bilan approuvé.

Au cas où aucun des associés restants n'est disposé à acquérir les parts sociales sujettes à cession, les associés restants auront le droit de désigner un ou plusieurs tiers pour acquérir ces parts sociales.

Toute cession de parts sociales doit être vérifiée par la gérance quant à sa procédure et acceptée par elle dans un acte notarié sous peine d'inopposabilité à la société.

**Art. 7.** La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque est impossible sans l'accord préalable et unanime de l'assemblée générale des associés.

**Art. 8.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables "ad nutum" par l'assemblée générale, qui fixe leurs pouvoirs et les rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti comme suit:

Cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital le solde reste à la disposition des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2009.

*Libération*

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ 850,- EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué a pris des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au L-7362 Bofferdange, 32 an de Strachen.

2. Le nombre de gérant est fixé à un:

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Angelo CRAPANZANO, prénommé et

Le gérant a tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signatures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A.CRAPANZANO, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mars 2009. Relation: LAC/2009/8241. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009054045/206/117.

(090062880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**A Concepts, Société à responsabilité limitée,**

**(anc. A Concept).**

Siège social: L-7362 Bofferdange, 32, An de Strachen.

R.C.S. Luxembourg B 145.935.

L'an deux mil neuf, le vingt avril.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Angelo CRAPANZANO, entrepreneur, demeurant à L-7362 Bofferdange, 32 an de Strachen, ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à L-2740 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 14 avril 2009.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "A CONCEPT" avec siège social à L-7362 Bofferdange, 32 an de Strachen constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 mars 2009, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, en voie d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Lequel associé unique, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire d'acter la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'associé unique a décidé de changer le nom de la société en A CONCEPTS et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "A CONCEPTS"."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.MAYER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2009. Relation: LAC/2009/15418.

Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé):* Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009054048/206/35.

(090062880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**Topas International S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 40.695.

L'an deux mille neuf, le vingt-sept février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TOPAS INTERNATIONAL S.A.". (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 40695, constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 22 mai 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 497 du 31 octobre 1992,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 732 du 10 juillet 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sébastien THIBAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Catherine MERTZ, employée privée, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de Bertrange à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
2. Abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la Société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte.
3. Modification subséquente de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

4. Refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

5. Nominations statutaires.

6. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide:

- de transférer le siège social de Bertrange à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich;
- d'abandonner le statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, et de transformer la société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte;
- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 3);
- de d'abandonner l'allemand comme langue d'expression et de reformuler complètement les statuts en français pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les STATUTS vont dorénavant avoir la teneur suivante:

### **I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "TOPAS INTERNATIONAL S.A.", régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1<sup>er</sup> mardi du mois de mai à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

## IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance et décide de leur accorder, pour autant que de besoin, décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

##### *Troisième résolution*

L'assemblée procède à la nomination du nouveau conseil d'administration, qui se composera dorénavant comme suit:

- a) Madame Anne Françoise HENRIQUET, employée privée, née à Arlon, (Belgique), le 16 décembre 1981, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich;
- b) Monsieur Sébastien THIBAL, employé privé, né à Luxembourg, le 21 août 1951, demeurant - professionnellement à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich;
- c) Madame Catherine MERTZ, employée privée, née à Mans, (France), le 15 février 1965, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

##### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société anonyme "EURA-AUDIT LUXEMBOURG SA", établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 44227, comme nouveau commissaire aux comptes de la Société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

##### *Réunion du conseil d'administration*

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Sébastien THIBAL, préqualifié, aux fonctions:

- de président du conseil d'administration, et
- d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

Le mandat de l'administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THIBAL - MERTZ - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 6 mars 2009. Relation GRE/2009/894. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 11 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009054105/231/269.

(090062369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Ypso Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 41.479.425,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.644.

1. La société Third Cinven Fund (No 1), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni), a transféré, conformément aux stipulations de deux contrats de cession conclus en date du 10 mars 2008, 65083 parts sociales de catégories A de la Société (13017 parts sociales 1A, 13017 parts sociales 2A, 13017 parts sociales 3A, 13017 parts sociales 4A et 13015 parts sociales 5A) à la société Cabis S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 4 rue Borschette, L-1246 Luxembourg en cours d'immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

Suite aux cessions décrites ci-dessus, la société Third Cinven Fund (No 1), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni), ne détient plus que 76495 parts sociales de catégorie A de la Société (15299 1A, 15299 2A, 15299 3A, 15299 4A, 15299 5A).

2. La société Third Cinven Fund (No 2), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni), a transféré, conformément aux stipulations de deux contrats de cession conclus en date du 10 mars 2008, 68879 parts sociales de catégories A de la Société (13776 parts sociales 1A, 13776 parts sociales 2A, 13776 parts sociales 3A, 13776 parts sociales 4A et 13775 parts sociales 5A) à la société Cabis S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 4 rue Borschette, L-1246 Luxembourg en cours d'immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

Suite aux cessions décrite ci-dessus, la société Third Cinven Fund (No 2), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square. Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni), ne détient plus que 81256 parts sociales de catégorie A de la Société (16251 1A, 16251 2A, 16251 3A, 16251 4A, 16252 5A).

3. La société Third Cinven Fund (No 3), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni), a transféré, conformément aux stipulations de deux contrats de cession conclus en date du 10 mars 2008, 17467 parts sociales de catégories A de la Société (3493 parts sociales 1A, 3493 parts sociales 2A, 3493 parts sociales 3A, 3493 parts sociales 4A et 3495 parts sociales 5A) à la société Cabis S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 4 rue Borschette, L-1246 Luxembourg en cours d'immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

Suite aux cessions décrites ci-dessus, la société Third Cinven Fund (No 3), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni), ne détient plus que 20517 parts sociales de catégorie A de la Société (4104 1A, 4104 2A, 4104 3A, 4104 4A, 4101 5A).

4. La société Third Cinven Fund (No 4), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni), a transféré, conformément aux stipulations de deux contrats de cession conclus en date du 10 mars 2008, 78661 parts sociales de catégories A de la Société (15732 parts sociales 1A, 15732 parts sociales 2A, 15732 parts sociales 3A, 15732 parts sociales 4A et 15733 parts sociales 5A) à la société Cabis S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 4 rue Borschette, L-1246 Luxembourg en cours d'immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

Suite aux cessions décrites ci-dessus, la société Third Cinven Fund (No 4), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni), ne détient plus que 92645 parts sociales de catégorie A de la Société (18530 1A, 18530 2A, 18530 3A, 18530 4A, 18525 5A).

5. La société Third Cinven Fund (No 5), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni), a transféré, conformément aux stipulations de deux contrats de cession conclus en date du 10 mars 2008, 58469 parts sociales de catégories A de la Société (11694 parts sociales 1A, 11694 parts sociales 2A, 11694 parts sociales 3A, 11694 parts sociales 4A et 11693 parts sociales 5A) à la société Cabis S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 4 rue Borschette, L-1246 Luxembourg en cours d'immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

Suite aux cessions décrites ci-dessus, la société Third Cinven Fund (No 5), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni), ne détient plus que 68779 parts sociales de catégorie A de la Société (13756 1A, 13756 2A, 13756 3A, 13756 4A, 13755 5A).

6. La société Third Cinven Fund Dutch (No 1), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni), a transféré, conformément aux stipulations de deux contrats de cession conclus en date du 10 mars 2008, 2911 parts sociales de catégories A de la Société (582 parts sociales 1A, 582 parts sociales 2A, 582 parts sociales 3A, 582 parts sociales 4A et 583 parts sociales 5A) à la société Cabis S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 4 rue Borschette, L-1246 Luxembourg en cours d'immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

Suite aux cessions décrites ci-dessus, la société Third Cinven Fund Dutch (No 1), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni), ne détient plus que 3517 parts sociales de catégorie A de la Société (704 1A, 704 2A, 704 3A, 704 4A, 701 5A).

7. La société Third Cinven Fund Dutch (No 2), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni), a transféré, conformément aux stipulations de deux contrats de cession conclus en date du 10 mars 2008, 10247 parts sociales de catégories A de la Société (2050 parts sociales 1A, 2050 parts sociales 2A, 2050 parts sociales 3A, 2050 parts sociales 4A et 2047 parts sociales 5A) à la société Cabis S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 4 rue Borschette, L-1246 Luxembourg en cours d'immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

Suite aux cessions décrites ci-dessus, la société Third Cinven Fund Dutch (No 2), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni), ne détient plus que 11995 parts sociales de catégorie A de la Société (2398 1A, 2398 2A, 2398 3A, 2398 4A, 2403 5A).

8. La société Third Cinven Fund Dutch (No 3), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni), a transféré, conformément aux stipulations de deux contrats de cession conclus en date du 10 mars 2008, 7220 parts sociales de catégories A de la Société (1444 parts sociales 1A, 1444 parts sociales 2A, 1444 parts sociales 3A, 1444 parts sociales 4A et 1444 parts sociales 5A) à la société Cabis S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 4 rue Borschette, L-1246 Luxembourg en cours d'immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

Suite aux cessions décrite ci-dessus, la société Third Cinven Fund Dutch (No 3), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni), ne détient plus que 8456 parts sociales de catégorie A de la Société (1691 1A, 1691 2A, 1691 3A, 1691 4A, 1692 5A).

9. La société Third Cinven Fund US (No 1), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7 AG (Royaume- Uni), a transféré, conformément aux stipulations de deux contrats de cession conclus en date du 10 mars 2008, 33827 parts sociales de catégories A de la Société (6765 parts sociales 1A, 6765 parts sociales 2A, 6765 parts sociales 3A, 6765 parts sociales 4A et 6767 parts sociales 5A) à la société Cabis S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 4 rue Borschette, L-1246 Luxembourg en cours d'immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

Suite aux cessions décrites ci-dessus, la société Third Cinven Fund US (No 1), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni), ne détient plus que 39973 parts sociales de catégorie A de la Société (7995 1A, 7995 2A, 7995 3A, 7995 4A, 7993 5A).

10. La société Third Cinven Fund US (No 2), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni), a transféré, conformément aux stipulations de deux contrats de cession conclus en date du 10 mars 2008, 55592 parts sociales de catégories A de la Société (11118 parts sociales 1A, 11118 parts sociales 2A, 11118 parts sociales 3A, 11118 parts sociales 4A et 11120 parts sociales 5A) à la société Cabis S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 4 rue Borschette, L-1246 Luxembourg en cours d'immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

Suite aux cessions décrites ci-dessus, la société Third Cinven Fund US (No 2), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni), ne détient plus que 65370 parts sociales de catégorie A de la Société (13074 1A, 13074 2A, 13074 3A, 13074 4A, 13074 5A).

11. La société Third Cinven Fund LTS (No 3), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni), a transféré, conformément aux stipulations de deux contrats de cession conclus en date du 10 mars 2008, 31165 parts sociales de catégories A de la Société (6233 parts sociales 1A, 6233 parts sociales 2A, 6233 parts sociales 3A, 6233 parts sociales 4A et 6233 parts sociales 5A) à la société Cabis S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 4 rue Borschette, L-1246 Luxembourg en cours d'immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

Suite aux cessions décrites ci-dessus, la société Third Cinven Fund US (No 3), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni), ne détient plus que 36648 parts sociales de catégorie A de la Société (7330 1A, 7330 2A, 7330 3A, 7330 4A, 7328 5A).

12. La société Third Cinven Fund US (No 4), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni), a transféré, conformément aux stipulations de deux contrats de cession conclus en date du 10 mars 2008, 37104 parts sociales de catégories A de la Société (7421 parts sociales 1A, 7421 parts sociales 2A, 7421 parts sociales 3A, 7421 parts sociales 4A et 7420 parts sociales 5A) à la société Cabis S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 4 rue Borschette, L-1246 Luxembourg en cours d'immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

Suite aux cessions décrites ci-dessus, la société Third Cinven Fund US (No 4), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni), ne détient plus que 43672 parts sociales de catégorie A de la Société (8734 1 A, 8734 2A, 8734 3A, 8734 4A, 8736 5A).

13. La société Third Cinven Fund US (No 5), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni), a transféré, conformément aux stipulations de deux contrats de cession conclus en date du 10 mars 2008, 37478 parts sociales de catégories A de la Société (7496 parts sociales 1A, 7496 parts sociales 2A, 7496 parts sociales 3A, 7496 parts sociales 4A et 7494 parts sociales 5A) à la société Cabis S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 4 rue Borschette, L-1246 Luxembourg en cours d'immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

Suite aux cessions décrites ci-dessus, la société Third Cinven Fund US (No 5), dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni), ne détient plus que 44174 parts sociales de catégorie A de la Société (8834 1A, 8834 2A, 8834 3A, 8834 4A, 8838 5A).

14. La société Third Cinven Fund Co-Investment Partnership, représentée en qualité de "General Partner" par la société de droit anglais CINVEN UK NOMINEES LIMITED dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni), a transféré, conformément aux stipulations de deux contrats de cession conclus en date du 10 mars 2008, 2185 parts sociales de catégories A de la Société (803 parts sociales 1A, 803 parts sociales 2A, 803 parts sociales 3A, 803 parts sociales 4A et 802 parts sociales 5A) à la société Cabis S.à r.l. société à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 4 me Borschette, L-1246 Luxembourg en cours d'immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

Suite aux cessions décrites ci-dessus, la société Third Cinven Fund Co-Investment Partnership, représentée en qualité de "General Partner" par la société de droit anglais CINVEN UK NOMINEES LIMITED dont le siège social est situé au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG (Royaume- Uni), ne détient plus que 4710 parts sociales de catégorie A de la Société (942 1A, 942 2A, 942 3A, 942 4A, 942 5A).

15. La société Cabis S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 4 rue Borschette, L-1246 Luxembourg en cours d'immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg a transféré, conformément aux stipulations d'un contrat de cession conclu en date du 12 mars 2008, 104034 parts sociales de catégories A de la Société (20807 parts sociales 1A, 20807 parts sociales 2A, 20807 parts sociales 3A, 20807 parts sociales 4A et 20806 parts sociales 5A) à la société CEP II Participations SICAR S.à r.l., société à responsabilité limités dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96017;

16. La société Cabis S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 4 rue Borschette, L-1246 Luxembourg en cours d'immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg a transféré, conformément aux stipulations d'un contrat de cession conclu en date du 12 mars 2008, 404083 parts sociales de catégories A de la Société (80817 parts sociales 1A, 80817 parts sociales 2A, 80817 parts sociales 3A, 80817 parts sociales 4A et 80815 parts sociales 5A) à la société CEP III Participations SICAR S.à r.l., société à responsabilité limités dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127711;

Suite aux cessions décrites ci-dessus, la société Cabis S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 4 rue Borschette, L-1246 Luxembourg en cours d'immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ne détient plus aucune parts sociales de catégorie A de la Société (0 1A, 0 2A, 0 3A, 0 4A, 0 5A).

17. La société Altice Three S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2230 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 110875, a transféré, conformément aux stipulations d'un contrat de cession conclu en date du 12 mars 2008, 18446 parts sociales de catégories A de la Société (3689 parts sociales 1A, 3689 parts sociales 2A, 3689 parts sociales 3A, 3689 parts sociales 4A et - 3690 parts sociales 5A) à la société CEP II Participations SICAR S.à r.l., société à responsabilité limités dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96017;

18. La société Altice Three S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2230 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 110875. a transféré, conformément aux stipulations d'un contrat de cession conclu en date du 12 mars 2008, 71644 parts sociales de catégories A de la Société (14329 parts sociales 1A, 14329 parts sociales 2A, 14329 parts sociales 3A, 14329 parts sociales

4A et 14328 parts sociales 5A) à la société CEP III Participations SICAR S.à r.L, société à responsabilité limités dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127711;

19. La société Altice Three S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2230 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 110875, a transféré, conformément aux stipulations d'un contrat de cession conclu en date du 12 mars 2008, 384053 parts sociales de catégories A de la Société (76811 parts sociales 1A, 76811 parts sociales 2A, 76811 parts sociales 3A, 76811 parts sociales 4A et 76809 parts sociales 5A) à la société Altice Six S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2230 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 135296;

Suite aux cessions décrites ci-dessus, la société Altice Three S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2230 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 110875, ne détient plus aucune parts sociales de catégorie A de la Société (0 1A, 0 2A, 0 3A, 0 4A, 0 5A).

20. Suite aux cessions décrites ci-dessus, la société CEP II Participations Sàrl SICAR., société à responsabilité limités dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96017, détient 122480 parts sociales de catégorie A de la Société (24496 1A, 24496 2A, 24496 3A, 24496 4A, 24496 5A).

21. Suite aux cessions décrites ci-dessus, la société CEP III Participations Sàrl SICAR 1., société à responsabilité limités dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127711, détient 475727 parts sociales de catégorie A de la Société (95146 1A, 95146 2A, 95146 3A, 95146 4A, 95143 5A).

22. Suite aux cessions décrites ci-dessus, la société Altice Six S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2230 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 135296, détient 384053 parts sociales de catégorie A de la Société (76811 1A, 76811 2A, 76811 3A, 76811 4A, 76809 5A).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations  
Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009053851/280/194.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07111. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

### **L'Occitane Groupe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 125.718.

In the year two thousand nine, on the thirty-first day of March.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Mrs Sylvie DUVIEUSART-MARQUANT, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting as proxy of the Company,

pursuant to a resolution taken by the Board of Directors of the Company L'OCCITANE GROUPE S.A. on 30 March 2009,

an extract of which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

1. The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed, of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on 26 March 2007, published in the Mémorial, Recueil Special des Sociétés et Associations C on 1st June 2007 under the Number 1029 and already amended several times, for the last time by deed of the undersigned notary on 28 December 2007, published in the Mémorial, Recueil Special des Sociétés et Associations C on 26 February 2008 under the Number 492.

2. The share capital of the Company is EUR 21,339,583.- (twenty one million three hundred thirty-nine thousand five hundred eighty-three euros) represented by 21, 339, 583.- (twenty-one million three hundred thirty-nine thousand five hundred eighty-three) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, fully paid.

3. According to paragraph 2 of article 5.1 of the articles of association of the Company, the authorized capital is fixed at EUR 600,000,000.- (six hundred million euros).

4. Article 5.2 of the articles of association of the Company, allows the Board of Directors, within a five years delay, to increase the share capital within the authorized capital.

5. During its meeting dated 30 March 2009, the Board of Directors resolved with unanimous vote, to increase the capital of the company by an amount of EUR 183,433.- (one hundred eighty three thousand four hundred thirty three euros) by the issuance of 183,433.- (one hundred eighty-three thousand four hundred thirty-three) new shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each, through a contribution in kind consisting of 690,000.- (six hundred ninety thousand) shares of the company MELVITA DEVELOPPEMENT S.A.S.

6. The Board of Directors decided to approve the contribution agreement in which are contributed to the Company 690,000.- (six hundred ninety thousand) shares of the company MELVITA DEVELOPPEMENT S.A.S having its registered office at La Fontaine du Cade, quartier Marquenoux, F-07150 LAGORCE, registered at the Trade and Company Register of Aubenas under the number 484 143 789 for an aggregate amount of EUR 4,515,647.- (four million five hundred fifteen thousand six hundred and forty-seven euros) out of which EUR 183,433 (one hundred eighty-three thousand four hundred thirty-three euros) are allocated to the paid up share capital and EUR 4,332,214 (four million three hundred thirty-two thousand two hundred and fourteen euros) are allocated to the share premium account.

7. The said contributions have been justified to the undersigned notary by the relevant subscription documents.

8. The company Eurofid S.à r.l, independent auditor, with registered office at Luxembourg, issued a report dated on March 30,2009 according to the articles 26-1 and 32-1(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. The conclusion of this report is the following:

#### «5. Conclusion

501 ...

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites dans la section 4 de notre rapport, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie augmenté de la prime d'émission.»

9. As a consequence, the company's share capital is increased by an amount of EUR 183,433- (one hundred eighty-three thousand four hundred thirty-three euros) within the authorized capital, with effect at 30 March 2009. The company's share capital of the Company is increased from its present amount of EUR 21, 339, 583.- (twenty-one million three hundred thirty-nine thousand five hundred eighty-three euros), represented by 21,339,583.- (twenty-one million three hundred thirty-nine thousand five hundred eighty-three) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, to an amount of EUR 21,523,016.- (twenty-one million five hundred twenty-three thousand sixteen euros) represented by 21,523,016.- (twenty-one million five hundred twenty-three thousand sixteen) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro).

10. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors decided with unanimous vote to modify the paragraph 1 of article 5.1 of the articles of association of the Company, as a consequence, to confer the following wording:

" **Art. 5.1. (paragraph 1).** "The share capital of the Company is fixed at twenty-one million five hundred twenty-three thousand sixteen euros (21,523,016. -EUR) represented by twenty-one million five hundred twenty-three thousand sixteen (21,523,016.-) shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each."

#### *Declaration*

The undersigned notary declares that, according to article 32-1 of the Companies Act as amended, he has verified the fulfillment of the conditions as provided in article 26 of such Act.

#### *Expenses*

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately EUR 3.600 (three thousand six hundred euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le trente et un mars.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Sylvie DUVIEUSART-MARQUANT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la Société,

en vertu d'une décision du Conseil d'Administration de la Société L'OCCITANE GROUPE S.A. prise en date du 30 mars 2009,

un extrait du procès-verbal de ladite réunion restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, instrumentant en date du 26 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C le 1<sup>er</sup> juin 2007, numéro 1029. Les statuts ont été amendés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 28 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C le 26 février 2008 sous le numéro 492.

2. Le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt et un millions trois cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-trois euros (21.339.583.- EUR) représenté par vingt et un millions trois cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-trois (21.339.583.-) actions de un euro (1.- EUR) chacune, intégralement libérées.

3. Aux termes de l'article 5.1 alinéa 2 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à six cent millions d'euros (600.000.000.-EUR).

4. Aux termes de l'article 5.2 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé, pendant une période de 5 ans, à augmenter son capital social souscrit dans les limites du capital social autorisé.

5. Lors de sa réunion du 30 mars 2009, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de EUR 183.433.- (cent quatre-vingt-trois mille quatre cent trente-trois euros) par l'émission de 183.433.- (cent quatre vingt-trois mille quatre cent trente-trois) nouvelles actions d'une valeur nominale de un euro chacune, en contrepartie d'un apport en nature de 690.000.- (six cent quatre-vingt-dix mille) actions de la société MELVITA DEVELOPPEMENT S.A.S.

6. Le Conseil d'administration a décidé d'approuver la convention d'apport aux termes de laquelle sont apportées à la Société 690.000.- (six cent quatre-vingt-dix mille) actions de la société MELVITA DEVELOPPEMENT S.A.S ayant son siège social à La Fontaine du Cade, quartier Marquenoux, F-07150 LAGORCE, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Aubenais sous le numéro 484 143 789, pour une valeur totale de EUR 4,515,647.- (quatre millions cinq cent quinze mille six cent quarante-sept euros) dont EUR 183,433.- (cent quatre vingt-trois mille quatre cent trente-trois Euros) sont alloués au capital libéré et EUR 4,332,214.- (quatre millions trois cent trente-deux mille deux cent quatorze euros) sont alloués au compte de prime d'émission.

7. Les dites souscriptions ont été justifiées au notaire soussigné par les documents de souscription afférents.

8. Le cabinet Eurofid S.à r.l, réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, a émis en date du 30 mars 2009, un rapport tel que prescrit par les articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. La conclusion de ce rapport est la suivante:

#### «5. Conclusion

501. ...

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites dans la section 4 de notre rapport, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie augmenté de la prime d'émission.»

9. Par conséquent, le capital de la Société a été augmenté de cent quatre-vingt-trois mille quatre cent trente-trois euros (183.433.- EUR) dans le cadre du capital autorisé, avec effet au 30 mars 2009. Le capital de la Société est donc porté de son montant actuel de vingt et un millions trois cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-trois euros (21.339.583.- EUR) représenté par vingt et un millions trois cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-trois (21.339.583.-) actions de un euro (1.- EUR) chacune, à un montant de vingt et un millions cinq cent vingt trois mille seize euros (21.523.016.-EUR) représenté par vingt et un millions cinq cent vingt-trois mille seize (21.523.016) actions d'une valeur de un euro (1.- EUR) chacune

10. Suite à l'augmentation de capital telle que détaillée ci-dessus, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de modifier l'article 5 alinéa 1 des statuts en conséquence pour lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 5.1. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le capital social est fixé à vingt et un millions cinq cent vingt-trois mille seize euros (21.523.016.- EUR) représenté par vingt et un millions cinq cent vingt-trois mille seize (21.523.016) actions d'une valeur de un euro (1.- EUR) chacune.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare, par application de l'article 32-1 de la Loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés Commerciales telle que modifiée, avoir vérifié que les conditions de l'article 26 de la loi précitée ont été remplies.

#### *Frais, évaluation*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à trois mille six cents euros (3.600...- EUR.).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, constate que, à la demande des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de non-concordance entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Marquant, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 avril 2009, Relation: LAC/2009/12906. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009053792/220/148.

(090062428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**Compagnie Financière et d'Investissements Chimiques S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 67.479.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 12 mars 2009*

*Résolutions.*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

*Conseil d'administration*

MM Pascal Verdin-Pol, né le 23/01/1964 à Algrange (France), demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

Sébastien Felici, né le 31/05/1978 à Villerupt (France), demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, vice président;

Antoine Mafrica, né le 28/07/1968 à Thionville (France), demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, vice président;

Giovanni Carlo Fontana, né le 26/07/1931 à Gallarate (Italie), demeurant au 114, Via Roma I-21017 Samarate (VA), Italie, administrateur.

*Commissaire aux comptes*

ComCo S.A., 5, Rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

Banque domiciliataire

Référence de publication: 2009053948/24/30.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00655. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**Great German Stores B, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 113.886.

—  
In the year two thousand and nine, on the twentieth day of April.

Before Maître Paul DECKER, notary residing at Luxembourg.

There appeared the following:

PPL, a limited liability company having its registered office in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins, registered at the Companies and Trade of Luxembourg under section B number 113.883

here represented by Mr Max MAYER, employee residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on April 15<sup>th</sup>, 2009

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of a Limited Liability Company established in Luxembourg, under the name of GREAT GERMAN STORES B, having its registered office in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins, incorporated following a deed of the undersigned notary on January 27<sup>th</sup>, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 473 of March 4<sup>th</sup>, 2006, registered at the Companies and Trade of Luxembourg section B. 113.886.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to document the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder decides to change the closing date of the accounting year from June 30<sup>th</sup> to December 31<sup>st</sup>, and in consequence to amend article 10 and the first paragraph of article 11 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 10.** The Company's financial year start on January 1<sup>st</sup>, of each year and ends on December 31<sup>st</sup>, of the same year".

" **Art. 11. (1<sup>st</sup> paragraph).** Each year, on December 31<sup>st</sup>, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account."

*Transitory provision*

The financial year which started July 1<sup>st</sup>, 2008 shall finish on December 31<sup>st</sup>, 2008.

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 850.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendundneun, am zwanzigsten April.

Vor Maitre Paul DECKER, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

PPL, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B Nummer 113.883

hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Beamter, berufsansässig in Luxemburg,

aufgrund einer Vollmacht, gegeben am 15. April 2009. Die obengenannte Vollmacht, unterzeichnet von der erschienenen Person und dem amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Die alleinige Gesellschafterin hat den Notar dazu aufgefordert, festzuhalten, dass sie die Alleingesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung in Luxemburg unter dem Namen GREAT GERMAN STORES B mit Sitz in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins ist, welche durch notarielle Urkunde des unterzeichneten Notars vom 27. Januar 2006 gegründet wurde, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 473 vom 4. April 2006 eingetragen im Gesellschafts- und Handelregister von Luxemburg Sektion B, Nummer 113.886

Die alleinige Anteilinhaberin ersucht den amtierenden Notar folgendes festzuhalten:

*Einzigter Beschluss*

Die alleinige Anteilinhaberin beschliesst das Abschlussdatum des Geschäftsjahres vom 30. Juni of den 31. Dezember abzuändern und infolge Artikel 10 und der ersten Absatz von Artikel 11 der Satzung abzuändern wie folgt:

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember des selben Jahres.

**Art. 11. (1. Absatz).** Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, per 31. Dezember, wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt

47743

*Übergangsbestimmung*

Das Geschäftsjahr was am 1. Juli 2008 begann soll am 31. Dezember 2008 enden.

*Schätzung der kosten*

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf 850,-EUR geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Englisch verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dies auf Anfrage des Kompartmenten. Im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

Aufgenommen wurde zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde des dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Kompartmenten hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: M.MAYER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2009. Relation: LAC/2009/15429. Reçu € 75.-(soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009054038/206/80.

(090062738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**Macklo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 145.936.

—  
STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt avril.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Claudine MAKOMBO, administratrice de sociétés, née à Leopoldville le 14 juillet 1951, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, Avenue Monterey

ici représentée par Monsieur Philippe GOSELIN, gestionnaire de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 10 avril 2009.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de MACKLO S.A..

Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration ou le cas échéant de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou le cas échéant de l'administrateur unique en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet le négoce, l'achat, la vente, l'import et l'export de produits de tous genres.

La Société peut agir seule ou en association avec des tiers, pour elle-même et dans l'intérêt de tiers et peut exercer toutes activités techniques, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à ces opérations.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société peut, même dans des domaines non expressément mentionnés par les Statuts, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations matérielles et juridiques qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet et plus particulièrement prendre des participations dans et posséder des sociétés ou entreprises ayant un objet similaire, connexe ou complémentaire.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dettes.

La Société peut aussi accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille Euros (31.000.- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Toutefois tant qu'il n'y aura qu'un seul actionnaire la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique agréé.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix présentes ou représentées. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

**Art. 12.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Tant qu'il n'y aura qu'un seul membre du conseil d'administration la société est engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

La signature d'un seul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un commissaire nommé par l'assemblée générale qui fixe sa rémunération. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Il ne pourra cependant dépasser six années.

### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 11.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième (1/10) du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 19.** Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2010.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, l'actionnaire unique déclare souscrire toutes les actions.

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées à concurrence de 25 % par versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euros (7.750.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Evaluation des frais.*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-2163 Luxembourg, 29, Avenue Monterey.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à un. Est appelé à la fonction d'administrateur unique pour une durée indéterminée:

Madame Claudine MAKOMBO, laquelle aura tous pouvoirs d'engager et représenter la société par sa seule signature.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée statuant sur l'exercice 2013: la société à responsabilité limitée Monterey Audit S.à r.l. ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, Avenue Monterey. (RCS Luxembourg No B.78.967)

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P.GOSSELIN, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2009. Relation: LAC/2009/15425. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009054041/206/151.

(090062892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**Global Select Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.611.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 27 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009054047/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08947. - Reçu 60,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**Glass Construction Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3509 Dudelange, 20, rue Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 145.922.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-deux avril.

Par devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange

ONT COMPARU:

- Monsieur Jozef Léonard Alfons REYNDERS, employé, né le 07.08.1960 à Heusden (B), demeurant à B-3550 HEUSDEN, 16, Kortstraat

- Monsieur José Luis CARVALHIERA RELVAS, ouvrier, né le 22.11.1967 à Ourondo (P), demeurant à L-3509 DUDELANGE, 20, Rue Lentz

Ici représentés sur base de procurations données à Monsieur Paul Diederich, administrateur, demeurant à Hagen et annexées au présent acte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "Glass Construction Luxembourg" Sàrl.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi sur le territoire de la commune de Dudelange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

**Art. 3.** La société a pour objet l'activité de vitrier-miroitier ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

**Art. 6 .** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros représenté par cent (100,-) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq (125,-) Euros chacune.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** Les cessions des parts doivent être constatées par acte notarié ou sous seing privé. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

La réunion de toutes les parts entre les mains d'une seule personne n'entraînera pas la dissolution de la société.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

**Art. 15.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1<sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription des parts*

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur Jozef REYNDERS, précité . . . . .	50,- parts sociales
Monsieur José Luis CARVALHIERA RELVAS, précité . . . . .	50,- parts sociales
total . . . . .	100,- parts sociales

47748

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cents (1.500,-) Euros.

*Assemblée générale*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur José Luis CARVALHIERA RELVAS, né le 22.11.1967 à Ourondo (P), demeurant à L-3509 DUDELANGE, 20, Rue Lentz.

2. Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Jozef REYNDERS, employé, né le 07.08.1960 à Heusden (B), demeurant à B-3550 HEUSDEN, 16, Kortstraat. La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

3. Le siège social de la société est fixé au L-3509 DUDELANGE, 20, Rue Lentz.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DIEDERICH, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 28 avril 2009. Relation: EAC/2009/4869. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 30 avril 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009053985/207/96.

(090062562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Makalu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 121.942.

Le bilan au 30.06.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société MAKALU S.A.*

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

*Le Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2009054033/1494/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08960. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**IMCS, International Management & Consulting Services SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 145.908.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le trois avril

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur André GEUNENS, administrateur de sociétés, né à Etterbeek (B) le 8 janvier 1965, demeurant à B-1470 Genappe, rue Fosty, 18.

## Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "IMCS, International Management & Consulting Services SA".

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Rambrouch.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, ou en participation avec ceux-ci:

- Le conseil, la formation, l'assistance, l'organisation de cours, de séminaires, de conférences et de débats de tous types et dans tous types de domaines;
- La prestation de services de conseil en organisation et gestion d'entreprises actives dans tous types de domaines;
- Le marketing, la gestion administrative ou commerciale et financière d'entreprises;
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

Elle pourra en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

## Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,-€) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- €) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

## Administration - Surveillance

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour le compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 8.** L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 12.** Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature de chaque administrateur.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

**Art. 13.** Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

**Art. 14.** La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

### **Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 15.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à 17.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

**Art. 18.** Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à l'assemblée générale les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

### **Année sociale - Bilan**

**Art. 19.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

**Art. 20.** Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Art. 22. Disposition générale.**

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Mesures transitoires*

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le.

#### *Souscription et Libération*

La comparante pré qualifiée, a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur André GEUNENS préqualifié, cent actions . . . . .	100
TOTAL: cent actions . . . . .	100

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces à concurrence de la somme sept mille sept cent cinquante euros (7.750 €), somme qui se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

*Coût, Evaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.200 €.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante pré qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs et du commissaire au compte sont fixé à un.
- 2) Est appelée aux fonctions d'administrateur: Monsieur André GEUNENS, administrateur de sociétés, né à Etterbeek le 8 janvier 1965, demeurant à B-1470 Genappe, rue Fosty, 18.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: Monsieur Jean-Luc LOUIS, né à Luluabourg (Congo) le 6 novembre 1957, demeurant à B-4163 Anthignes, chemin des Patars, 17.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale de l'an 2014.
- 5) Le siège social est fixé à L-8813 Bigonville (Rambrouch), 14, rue du Village.
- 6) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, Ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Geunens, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 6 avril 2009 - WIL/2009/308 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 21 avril 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009055269/2724/192.

(090062211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**Aro Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 145.934.

**STATUTS**

L'an deux mil neuf, le vingt avril.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Roger ASTGEN, agent d'assurance, né à Arlon, (Belgique) le 12 août 1953, demeurant à B-6790 Aubange, 15B, rue Nizette.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "ARO CONSULT S.à r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Bertrange. Il pourra être transféré en tout autre lieu à l'intérieur de la commune du siège social, par simple décision du ou des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurance par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à la favoriser et à le développer.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- Euros), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- Euros) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

**Art. 8.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 9.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou l'incapacité de l'associée unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et Libération*

Les 100 parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Roger ASTGEN, prénommé.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Mesure transitoire.*

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille EUR (1.000,- euros).

#### *Assemblée générale*

Et ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Roger ASTGEN, prénommé, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.
- Le siège social est établi à L-8069 Bertrange, 26, rue de l'industrie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R.ASTGEN, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2009. Relation: LAC/2009/15428. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009054050/206/73.

(090062819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**Hills Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. LSF6 Lux Investments IV S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 141.117.

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of April,  
before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B91 796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on 17th of April 2009,  
(the Sole Shareholder).

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSF6 Lux Investments IV S.à r.l., (the Company), registered with the Luxembourg trade and companies register under number B141.117, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated on 23 August 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2243 on 13 September 2008, and that has not been amended since.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to change the name of the Company to "Hills Japan S.à r.l."; and
2. Amendment of article 4 of the articles of association of the Company to reflect such change of name.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from LSF6 Lux Investments IV S.à r.l. to Hills Japan S.à r.l.

*Second resolution*

Further to the first resolution above, the Sole Shareholder resolves to amend the article 4 of the articles of association of the Company to reflect such name change so that article 4 shall henceforth be read as follows in its English version:

" **Art. 4.** The Company will have the name of "Hills Japan S.à r.l."

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt avril,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 avril 2009,

(l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois LSF6 Lux Investments IV S.à r.l. (la Société), immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B141.117, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, à L-2557 Luxembourg, constituée le 23 août 2008 en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n°2243 du 13 septembre 2008, et non modifié depuis cette date.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Décision de procéder au changement de nom de la Société en Hills Japan S.à r.l.; et
  2. Décision de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour y refléter le changement de nom de la Société;
- Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le nom de la Société de LSF6 Lux Investments IV S.à r.l. en Hills Japan S.à r.l.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société en vue de refléter la première résolution ci-dessus, de sorte que cet article aura désormais la teneur suivante dans la version française des statuts:

" **Art. 4.** La société est dénommée "Hills Japan S.à r.l."

#### *Estimation des coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence de la présente augmentation de capital, sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2009. LAC/2009/15988. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009054051/5770/94.

(090062177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**GDCI Luxembourg S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. GDCI-RIEU S.A.)**

Siège social: L-5442 Roedt, 54A, rue de Remich.  
R.C.S. Luxembourg B 93.892.

L'an deux mille neuf. Le vingt-et-un avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GDCL-R1EU S.A., avec siège social à L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93.892 (NIN 2003 2211 500),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 juin 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 699 du 3 juillet 2003,

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry HELLERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Juliette BEICHT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gernot KOS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Changement de la dénomination sociale en GDCL Luxembourg S.A. et modification afférente de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de GDCL Luxembourg S.A..

2.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-5442 Roedt, 54a, rue de Remich, et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2. (1<sup>ère</sup> phrase).** Le siège social est établi à Roedt.

3.- Constatation de la démission de Monsieur David COLSENET de son poste d'administrateur avec décharge pour l'exécution de son mandat.

4- Nomination de Messieurs Marco CARTUS et Pascal CAYE en tant qu'administrateurs de la société, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale de 2009.

5.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en GDCL Luxembourg S.A. et par conséquent de modifier l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de GDCL Luxembourg S.A..

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Luxembourg à Roedt et de fixer la nouvelle adresse à L-5442 Roedt, 54a, rue de Remich, avec modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2. (1<sup>ère</sup> phrase).** Le siège social est établi à Roedt.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale constate que Monsieur David COLSENET a démissionné de son poste d'administrateur et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale de 2009:

- Monsieur Marco CARTUS, employé, né à Trèves (Allemagne), le 5 juin 1972, demeurant à D-54309 Newel Besslich, Im Gemeindeberg 13.

- Monsieur Pascal CAYE, employé, né à Thionville (France), le 13 septembre 1963, demeurant à F-57970 Stuckange, 6, rue des Acacias.

*Cinquième résolution*

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les prédites résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: T. HELLERS, J. BEICHT, G. KOS, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 23 avril 2009. Relation: ECH/2009/479. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 29 avril 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009053994/201/74.

(090062730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**UCC, Ukrainian Contact Centers, Société à responsabilité limitée,  
(anc. First Call Participations S.à r.l.).**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 138.515.

L'an deux mille neuf.

Le vingt-deux avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée (FIRST CALL PARTICIPATIONS S.à.R.L.) (ci-après "la Société"), avec siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg numéro B 138515, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 mai 2008, publié au Mémorial C numéro 1410 du 7 juin 2008, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 août 2008, publié au Mémorial C numéro 2183 du 8 septembre 2008;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 janvier 2009, publié au Mémorial C numéro 485 du 5 mars 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

- 1.- Modification de la dénomination de la Société en UKRAINIAN CONTACT CENTERS, en abrégé UCC.
- 2.- Transfert de siège social de la Société de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
- 3.- Nomination de deux nouveaux gérants
- 4.- Modification des pouvoirs de signature.
- 5.- Divers.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les associés ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

Les associés décident de modifier la dénomination de la Société en UKRAINIAN CONTACT CENTERS, en abrégé UCC, et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Version française:**

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de UKRAINIAN CONTACT CENTERS, en abrégé UCC."

**Version anglaise:**

" **Art. 4.** The corporation shall take the name of UKRAINIAN CONTACT CENTERS, en abrégé UCC."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la Société de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre des gérants à trois et de nommer aux fonctions de gérants, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2014:

- Monsieur Martinus Johannes ELLING, auparavant gérant unique de la Société, économiste, né à La Haye (Pays-Bas), le 26 mars 1954, demeurant à CH-1204 Genève, 2, rue du Puits St Pierre (Suisse), gérant de catégorie A;
- Monsieur Jérôme ROQUETTE, financier, né à Paris (France), le 31 janvier 1968, demeurant à F-75016 Paris, 59, boulevard de Montmorency (France), gérant de catégorie B;
- Madame Françoise PAULIN, directrice des opérations en Europe de l'est, née à Bourg-en-Bresse (France), le 18 novembre 1961, demeurant à F-75017 Paris, 147, avenue de Villiers (France), gérant de catégorie B.

*Quatrième résolution*

Suite à la résolution qui précède, et conformément à l'article 10 des statuts de la Société, l'assemblée décide de modifier comme suit les pouvoirs de signature:

La Société sera désormais valablement engagée par:

- la signature individuelle du gérant de catégorie A jusqu'à concurrence d'un montant de cinq mille euros (EUR 5.000,-);
- la signature conjointe de deux gérants, au-delà du montant de cinq mille euros (EUR 5.000,-).

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES - DOSTERT - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 27 avril 2008. Relation GRE/2009/1606. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 30 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009054110/231/77.

(090062624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. MBF IV Europe Lux GP S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.718.

In the year two thousand and nine, on the seventh day of the month of April.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg,

there appeared:

MB Fund IV Europe GP Co Ltd, a Guernsey company, with its executive offices located at Polygon Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, GY1 4HL, Guernsey (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Laurent Forget, private employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 6 April 2009, the said proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of MBF IV Europe Lux GP S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated in accordance with and governed by the law of Luxembourg, with registered office at 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and in the process of registration with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, incorporated following a deed of notary Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 25 March 2009, not yet published in the Mémorial C. Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

Change of the name of the Company from "MBF IV Europe Lux GP S.à.r.l." to "Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à.r.l." and consequently amendment of paragraph 3 of article 1 of the Company's articles of incorporation.

#### *Sole resolution*

The Shareholder resolves to change the name of the Company from "MBF IV Europe Lux GP S.à.r.l." to "Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à.r.l." and consequently to amend paragraph 3 of article 1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"There exists a Company with the corporate name of Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à.r.l."

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, the present deed is drafted in English followed by a French translation. In the event of a conflict between the French and the English version, the English version shall prevail.

This deed is made in Luxembourg on the day beforementioned.

Upon reading the present deed, the appearing party and the notary signed this deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le septième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

MB Fund IV Europe GP Co Ltd, une société de Guernesey, ayant son siège social à Polygon Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, GY1 4HL, Guernesey (l'«Associé»),

représentée ci-après par Monsieur Laurent Forget, employé privé, résidant à Luxembourg,

agissant en vertu d'une procuration datée du 6 avril 2009, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est l'associé unique de MBF IV Europe Lux GP S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie conformément aux lois du Luxembourg, ayant son siège social au 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 mars 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été pleinement informé des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

Modification de la dénomination sociale de la Société de «MBF IV Europe Lux GP S.à.r.l.» en «Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à.r.l.» et modification subséquente du paragraphe 3 de l'article 1 des statuts de la Société.

#### *Résolution unique*

L'Associé décide de changer la dénomination sociale de la Société de "MBF IV Europe Lux GP S.à.r.l." en "Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à.r.l." et de modifier par conséquent le paragraphe 3 de l'article 1 des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

"Il existe une Société sous la dénomination sociale Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à.r.l."

47760

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société sont estimés à mille euros (1.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: L. Forget, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 avril 2009, Relation: LAC/2009/13904. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009053763/220/78.

(090062493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

---

**Areff LP Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.372.

—  
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 23 avril 2009, l'associé unique de Areff LP Holding II S.à r.l.:

- décide de nommer, pour une durée indéterminée, comme gérant de la société avec effet au 23 avril 2009:

\* Mr. Tero Rantanen, né le 26.03.1960, à Manstala, Finlande, avec adresse professionnelle au 9, Mikonkatu, FIN-00100 Helsinki, Finland.

- prend note de la démission de Mr. Tero Suvanto, comme gérant de la société avec effet au 23 avril 2009.

Le conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

\* SAYKAN Selim

\* RANTANEN Tero

\* VANHANEN Pertti

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29 avril 2009.

*Pour Areff LP Holding II S.à r.l.*

Selim Saykan

Référence de publication: 2009053105/9382/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08555. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

---

**HICL Infrastructure 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 75.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 115.190.

Le bilan au 31 mars 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009050282/833/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05569. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.